

## **Conseil Scientifique de l'École Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé.**

### **Relevé de décisions.**

### **Amphithéâtre - Collège Doctoral Européen.**

**23 septembre 2014 (14h-17h)**

Présents : Alpy Fabien, Bringel Françoise, Cassel Jean-Christophe, Diop Mouhammadou, Dontenwill Monique, Dupuis Luc, Foucher Jack, Frossard Nelly, Georgel Philippe, Giersch Anne, Grangeray-Vilmint Anaïs, Gross Isabelle, Guenot Isabelle, Hicks David, Jessel Nadia, Leon Catherine, Loeffler Jean-Philippe, Loutre Romuald, Marquet Roland, Metzger Daniel, Pelsy Frédérique, Ritzenthaler Christophe, Ruff Marc, Schaeffer Evelyne, Schuster Catherine, Simon-Assmann Patricia, Simonin Frédéric, Sueur Cedric, Thierry Bernard, Thompson Julie, Tomasini Arnaud.

Ordre du jour (point unique) :

1. Modalités du concours d'attribution des contrats doctoraux d'établissement.

Les membres du Conseil Scientifique de l'ED et les membres du jury du concours 2014 de l'ED ont été invités à débattre des conditions d'attribution des contrats doctoraux 2014. En effet, lors de la réunion de délibération du jury du concours de l'école doctorale en juillet, un certain nombre d'idées ont été évoquées autour du concours.

Deux mesures prises par le jury du concours 2014 sont retenues et seront proposées au prochain conseil de l'EDSVS :

- l'interclassement des notes d'audition des candidats définira le nombre de lauréats entre concours A et concours B. En cas d'égalité, ce sont les notes de réponse aux questions qui départageront.
- Le mode de calcul de l'interclassement des notes de master en concours A est maintenu.

Les autres points discutés ne sont pas proposés au prochain conseil d'EDSVS ou proposés à une date ultérieure :

- Faut-il conserver la limitation du nombre de reçus au concours B en respectant le coefficient de sélection à l'audition (cette année 60% des candidats ont été retenus) ?

Cette option sera discutée par le conseil d'EDSVS de juin 2015 qui sélectionne les candidats à l'audition.

- Auditionner 2 fois plus de candidats qu'il n'y a de contrats (cette année 72) ?

La réponse est non. Le concours qui se déroule sur 5 demi-journées est la limite de saturation du jury.

- Discussion autour du renforcement de l'audition : faut-il normaliser plus les exposés et les questions ?

Cette option n'est pas retenue.

- Comptabiliser plus systématiquement le nombre de bonnes réponses ?

Cette comptabilisation existe mais les questions sont de nature très différentes.

- Faut-il ouvrir le jury à des industriels

Pas de volonté dans ce sens des participants.

La réunion est levée à 17h.



Serge POTIER  
Directeur ED414